

Amherst, le 11 décembre 2017

À la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Amherst tenue le 11^e jour du mois de décembre 2017, à laquelle sont présents le maire, monsieur Jean-Guy Galipeau et les conseillers :

Jean Bourassa	Daniel Lampron
Caroline Champoux	Robert Laperrière
Roger Chayer	Ronald Robitaille

Formant tous quorum sous la présidence du maire

Madame Bernadette Ouellette, directrice générale/secrétaire-trésorière et monsieur Martin Léger, directeur général adjoint/secrétaire-trésorier adjoint sont aussi présents.

Monsieur le maire soumet à madame la conseillère et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire du 11 décembre 2017

1. **Ouverture de la séance**
2. **Ratification de l'ordre du jour**
3. **Ratification de la séance ordinaire du 13 novembre 2017 et de la séance d'ajournement du 14 novembre 2017**
Résolutions numéros 221.11.2017 à 238.11.2017 inclusivement pour la séance ordinaire du 13 novembre 2017 et résolutions 239.11.2017 à 244.11.2017 inclusivement pour la séance d'ajournement du 14 novembre 2017.
4. **Ratification des déboursés pour le mois de novembre 2017**
 - 4.1. Déboursés du 01-11-2017 au 30-11-2017 pour un montant total de 293 573,82 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 47 575,86 \$
5. **Correspondance**
 - 5.1 Lettre de madame P. Riley et résumé du CRE
6. **Administration générale**
 - 6.1 Présentation du règlement 525-17 imposant le taux de taxes pour l'exercice 2018
 - 6.2 Avis de motion du règlement 525-17 imposant le taux de taxes pour l'exercice 2018 et séance extraordinaire
 - 6.3 Don à la Fondation du CEGEP de St-Jérôme
 - 6.4 Augmentation des tarifs – application du règlement régissant les chiens et les chats errants sur le territoire
 - 6.5 Remplacement des vacances à la réception
 - 6.6 Fermeture du bureau durant la période des Fêtes

- 6.7 Résolution pour adoption du calendrier des séances du conseil 2018
- 6.8 Ajout d'assuré additionnel l'Étincelle d'Amherst sur la police d'assurance de la MMQ
- 6.9 Contrat d'assurances collectives – achat regroupé UMQ – Regroupement Québec-Beauce-Laurentides-Outaouais
- 6.10 Transfert des véhicules à la RINOL – Produit provenant de la vente servant à rembourser les règlements d'emprunt

7. Sécurité publique

- 7.1 Dépôt bilan mensuel novembre 2017
- 7.2 Adoption du règlement 522-17 concernant le brûlage
- 7.3 Démission - employé # 09-124 en date du 30 novembre 2017

8. Travaux publics

- 8.1 Affectation du fonds de parc et terrains de jeux – résolution 086-17 pour aménagement et entretien des sentiers récréatifs
- 8.2 Octroi du contrat d'achat d'un camion dix roues avec équipements quatre saisons
- 8.3 Projet de puit artésien – garage municipal
- 8.4 Acceptation des travaux de voirie – Subvention du député
- 8.5 Abat poussière – Réserve de prix

9. Hygiène du milieu et environnement

10. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 10.1 Adoption du règlement #524-17 autorisant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins de la municipalité
- 10.2 Nouveau membre du CCU – M. Luc Tremblay

11. Loisirs et culture

- 11.1 Politique de soutien à la persévérance et à la réussite scolaire – Autorisation de déboursé

12. Histoire et patrimoine

13- Affaire(s) nouvelle(s)

14- Période de questions

15- Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 RÉS 245.12.2017 RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adoptée à la majorité

3 RÉS 246.12.2017 RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 14 NOVEMBRE 2017

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE la directrice générale soit exemptée de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 novembre 2017 et de la séance d'ajournement du 14 novembre 2017, les membres du conseil les ayant reçus au moins 72 heures avant le début de la présente séance.

QUE le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017, résolutions numéros 221.11.2017 à 238.11.2017 inclusivement et le procès-verbal de la séance d'ajournement du 14 novembre 2017, résolutions numéros 239.11.2017 à 244.11.2017 inclusivement soient adoptés tel que rédigé.

Adoptée à la majorité

4 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2017

4.1 RÉS 247.12.2017 DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

QUE le conseil ratifie les déboursés du 01-11-2017 au 30-11-2017 pour un montant total de 293 573,82 \$ ainsi que les salaires du personnel et la rémunération du conseil pour un montant 47 575,86 \$.

Adoptée à la majorité

5 CORRESPONDANCES

5.1 LETTRE DE MADAME P. RILEY ET RÉSUMÉ DU CRE

Monsieur le conseiller Robert Laperrière, fait lecture de la lettre de madame P. Riley concernant la nécessité de coordination pour le contrôle du myriophylle à épis. Le CRE des Laurentides pourrait venir en aide aux associations de lac membres ainsi qu'à la municipalité pour l'éducation et la sensibilisation des citoyens face à la problématique des plantes aquatiques exotiques envahissantes.

RÉS 248.12.2017 DEMANDE DE SOUTIEN AUPRÈS DU CRE LAURENTIDES

CONSIDÉRANT la problématique de prolifération des plantes aquatiques exotiques envahissantes et, plus particulièrement du myriophylle à épis;

CONSIDÉRANT l'expertise du CRE Laurentides dans ce domaine;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la municipalité d'Amherst fasse une demande au CRE Laurentides afin de la soutenir et l'assister dans sa volonté de mieux informer et sensibiliser la population face à la problématique des plantes aquatiques exotiques envahissantes et, plus particulièrement du myriophylle à épis.

Adoptée à la majorité

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 525-17 IMPOSANT LE TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE 2018

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau procède à la présentation du projet de règlement 525-17 imposant le taux de taxes pour l'exercice 2018.

6.2 **AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 525-17 IMPOSANT LE TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE 2018 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Monsieur le conseiller Daniel Lampron donne avis de motion qu'à la séance extraordinaire du 20 décembre 2017 à 19 heures sera présenté au conseil pour adoption le Programme triennal d'immobilisation et qu'à la séance extraordinaire du 20 décembre 2017 à 19 heures trente sera présenté au conseil pour adoption le règlement 525-17 imposant le taux de taxes pour l'exercice 2018.

6.3 **RÉS 249.12.2017** **DON À LA FONDATION DU CEGEP DE ST-JÉRÔME**

CONSIDÉRANT l'implantation du CEGEP de St-Jérôme à Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT que le CEGEP est accessible aux étudiants de la municipalité d'Amherst;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer une formation de qualité aux étudiants d'Amherst;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil fasse un don de 1 000,00 \$ à la Fondation du CEGEP de St-Jérôme.

Adoptée à la majorité

6.4 **RÉS 250.12.2017** **AUGMENTATION DES TARIFS – APPLICATION DU RÈGLEMENT RÉGISSANT LES CHIENS ET LES CHATS ERRANTS SUR LE TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT le règlement # 411-06 régissant les chiens et les chats errants sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'augmentation des tarifs du contrôleur animalier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

QUE le conseil accepte la hausse des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2018 telle que déposée par madame Bernadette Ouellette, directrice générale.

Adoptée à la majorité

6.5 **RÉS 251.12.2017** **REMPLACEMENT DES VACANCES À LA RÉCEPTION**

CONSIDÉRANT la nécessité de bénéficier d'une ressource temporaire pour combler le poste de secrétaire administrative lors des vacances annuelles et/ou lors de surplus de travail;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Chayer

QUE le conseil autorise madame Bernadette Ouellette, directrice générale à procéder à l'embauche d'une ressource temporaire pour le remplacement lors des vacances annuelles et/ou lors de surplus de travail.

Adoptée à la majorité

6.6 RÉS 252.12.2017 FERMETURE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le bureau de l'hôtel de ville soit fermé pour la période des fêtes du 22 décembre 2017 au 2 janvier 2018 inclusivement.

Adoptée à la majorité

6.7 RÉS 253.12.2017 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2018

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT le projet de calendrier 2018 des séances ordinaires du conseil tel que proposé au tableau préparé par la directrice générale, madame Bernadette Ouellette ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil approuve le calendrier des séances ordinaires projetées pour l'année 2018, lequel est reproduit ci-dessous :

Lundi, 8 janvier 2017, 19h30	Lundi, 12 février 2017, 19h30	Lundi, 12 mars 2017, 19h30
Lundi, 9 avril 2017, 19h30	Lundi, 14 mai 2017, 19h30	Lundi, 11 juin 2017, 19h30
Lundi, 9 juillet 2017, 19h30 (Vendée)	Lundi, 13 août 2017, 19h30	Lundi, 10 septembre 2017, 19h30
Mardi , 9 octobre 2017, 19h30	Lundi, 12 novembre 2017, 19h30 (Vendée)	Lundi, 10 décembre 2017, 19h30

QU'avis public soit publié à cet effet conformément à la Loi.

Adoptée à la majorité

6.8 RÉS 254.12.2017 AJOUT DE « L'ÉTINCELLE D'AMHERST » À TITRE D'ASSURÉ ADDITIONNEL SUR LA POLICE D'ASSURANCE DE LA MMQ

CONSIDÉRANT la demande déposée par l'organisme L'Étincelle d'Amherst afin d'être ajouté à la police d'assurance de la MMQ;

CONSIDÉRANT que L'Étincelle d'Amherst est un organisme sans but lucratif venant en aide aux personnes et familles à faible revenu sur le territoire de la municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

QUE le conseil autorise madame Bernadette Ouellette, directrice générale à faire ajouter L'Étincelle d'Amherst à titre d'assuré additionnel sur la police d'assurance de la MMQ.

Adoptée à la majorité

6.9 **RÉS 255.12.2017** **CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES – ACHAT
REGROUPE UMQ – REGROUPEMENT QUÉBEC-BEAUCE-
LAURENTIDES-OUTAOUAIS**

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur les cités / au Code municipal* et à la Solution UMQ, la municipalité d'Amherst et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période 2019-2023;

CONSIDÉRANT que Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, suite à un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

CONSIDÉRANT que la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ - à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Amherst souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Actuaires inc. en conséquence ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE Le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;

QUE l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans;

QUE la municipalité d'Amherst mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la municipalité d'Amherst s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires Inc., dont la municipalité joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, suite à un appel d'offres public;

QUE la municipalité d'Amherst s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

Adoptée à la majorité

6.10 **RÉS 256.12.2017** **TRANSFERT DES VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS À LA**

**RÉGIE INCENDIE NORD OUEST LAURENTIDES –
PRODUIT PROVENANT DE LA VENTE SERVANT À
REMBOURSER LES RÈGLEMENTS D’EMPRUNT**

CONSIDÉRANT les véhicules et équipements du service incendie cédés à la Régie Incendie Nord Ouest Laurentides;

CONSIDÉRANT le solde des règlements d’emprunt 375-04 et 455-10 pour l’achat des ces véhicules et équipements;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Chayer

QUE le produit provenant du transfert des véhicules et équipements du service incendie à la Régie Incendie Nord Ouest Laurentides serve au remboursement du solde des règlements d’emprunt 375-04 et 455-10.

Adoptée à la majorité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 DÉPÔT BILAN MENSUEL OCTOBRE 2017

Madame Bernadette Ouellette, directrice générale dépose le rapport mensuel des interventions des premiers répondants pour le mois de novembre 2017.

7.2 RÉS 257.12.2017 ADOPTION DU RÈGLEMENT 522-17 CONCERNANT LE BRÛLAGE

CONSIDÉRANT la création de la Régie Incendie Nord Ouest Laurentides (RINOL);

CONSIDÉRANT qu’il est essentiel d’assurer l’uniformité des règlements concernant le brûlage des municipalités membres de la RINOL;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

QUE le conseil adopte le règlement # 522-17 concernant le brûlage et abroge le règlement 330-99 et ses amendements.

Adoptée à la majorité

7.3 RÉS 258.12.2017 DÉMISSION EMPLOYÉ # 09-124 EN DATE DU 30 NOVEMBRE

CONSIDÉRANT la démission de l’employé # 09-124 à titre de premier répondant reçue par monsieur Yves Duval, responsable du service des premiers répondant;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil accepte la démission de l’employé # 09-124 à titre de premier répondant et ce rétroactivement au 30 novembre 2017.

Adoptée à la majorité

8 TRAVAUX PUBLICS

8.1 RÉS 259.12.2017 AFFECTATION DU FONDS DE PARC ET TERRAIN DE JEU

**RÉSOLUTION 086-17 POUR L'AMÉNAGEMENT ET
L'ENTRETIEN DES SENTIERS RÉCRÉATIFS**

CONSIDÉRANT la résolution 086-17 autorisant l'embauche de monsieur Alexandre Barnes pour l'aménagement et l'entretien des sentiers récréatifs;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas spécifié à ladite résolution à quel fonds seront affectées les dépenses inhérentes à la réalisation des travaux;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil modifie la résolution 086-17 en spécifiant que les sommes dépensées seront affectées au fonds de parc et terrain de jeu.

Adoptée à la majorité

8.2 **RÉS 260.12.2017** **OCTROI DU CONTRAT D'ACHAT D'UN CAMION DIX
ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS QUATRE SAISONS**

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues suite à l'appel d'offres 218.10.2017 pour la fourniture d'un camion 10 roues avec équipement de déneigement et benne basculante;

CONSIDÉRANT l'impact financier que pourrait avoir l'achat d'un nouveau camion;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

QUE le conseil remette sa décision à une séance ultérieure afin de mieux évaluer les besoins et l'impact financier d'un tel achat.

Adoptée à la majorité

8.3 **RÉS 261.12.2017** **PROJET DE PUIITS ARTÉSIEN – GARAGE MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT que l'installation d'un système de filtration permettrait de traiter l'eau du garage municipal afin de la rendre potable;

CONSIDÉRANT qu'une seule proposition a été reçue à ce jour;

CONSIDÉRANT le coût estimé d'un système de filtration;

CONSIDÉRANT qu'il serait avantageux d'obtenir au moins une autre proposition;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Chayer

QUE le conseil reporte la décision pour l'installation d'un système de filtration de l'eau au garage municipal à une séance ultérieure.

Adoptée à la majorité

8.4 **RÉS 262.12.2017** **ACCEPTATION DES TRAVAUX DE VOIRIE –
SUBVENTION DU DÉPUTÉ**

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Boileau, du Lac-Labelle et Lévesque pour un montant subventionné de 23 000,00

\$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2017-2018, dossier # 00025860-1-78070(15)-2017-06-16-14, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification à été constitué.

Adoptée à la majorité

8.5 RÉS 263.12.2017 ABAT POUSSIÈRE – RÉSERVE DE PRIX

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

QUE le conseil autorise monsieur Bernard Davidson, directeur des services techniques à confirmer l'achat de chlorure de calcium (abat-poussière) pour l'année 2018 au même prix que 2017.

Adoptée à la majorité

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 RÉS 264.12.2017 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 524-17 AUTORISANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que la Loi sur les véhicules hors route édicte les règles relatives aux utilisateurs de véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables et en autorisant la circulation sous certaines conditions;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 626, paragraphe 14 du Code de la sécurité routière, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, aux conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal est d'avis que la pratique de véhicule tout terrain favorise le développement touristique et économique;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal veut encadrer la circulation des véhicules hors route sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du 13 novembre 2017;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

QUE le conseil adopte le règlement # 524-17 autorisant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins de la municipalité.

Adoptée à la majorité

10.2 RÉS 265.12.2017 NOUVEAU MEMBRE DU CCU – M. LUC TREMBLAY

CONSIDÉRANT le règlement # 355-02 constituant le comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'il y a deux postes à combler au sein du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par monsieur Luc Tremblay de s'impliquer auprès du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

QUE le conseil nomme monsieur Luc Tremblay à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à la majorité

11 LOISIRS ET CULTURE

11.1 RÉS 266.12.2017 EMBAUCHE DES PRÉPOSÉS AUX PATINOIRES

Monsieur le conseiller Ronald Robitaille se retire des discussions et ne participe pas au vote compte tenu de son intérêt dans ce dossier.

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil autorise l'embauche des personnes suivantes à titre de préposés aux patinoires (secteur St-Rémi et secteur Vendée), à savoir :

- Richard Gervais
- Raymond Robitaille
- Aide

Adoptée à la majorité

12 HISTOIRE ET PATRIMOINE

13 AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

15 RÉS 267.12.2017 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la présente séance ordinaire soit levée.
Il est 20h40.

Adoptée à la majorité

Jean-Guy Galipeau
Maire

Martin Léger
Directeur général adjoint et
secrétaire-trésorier adjoint

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Guy Galipeau
Maire